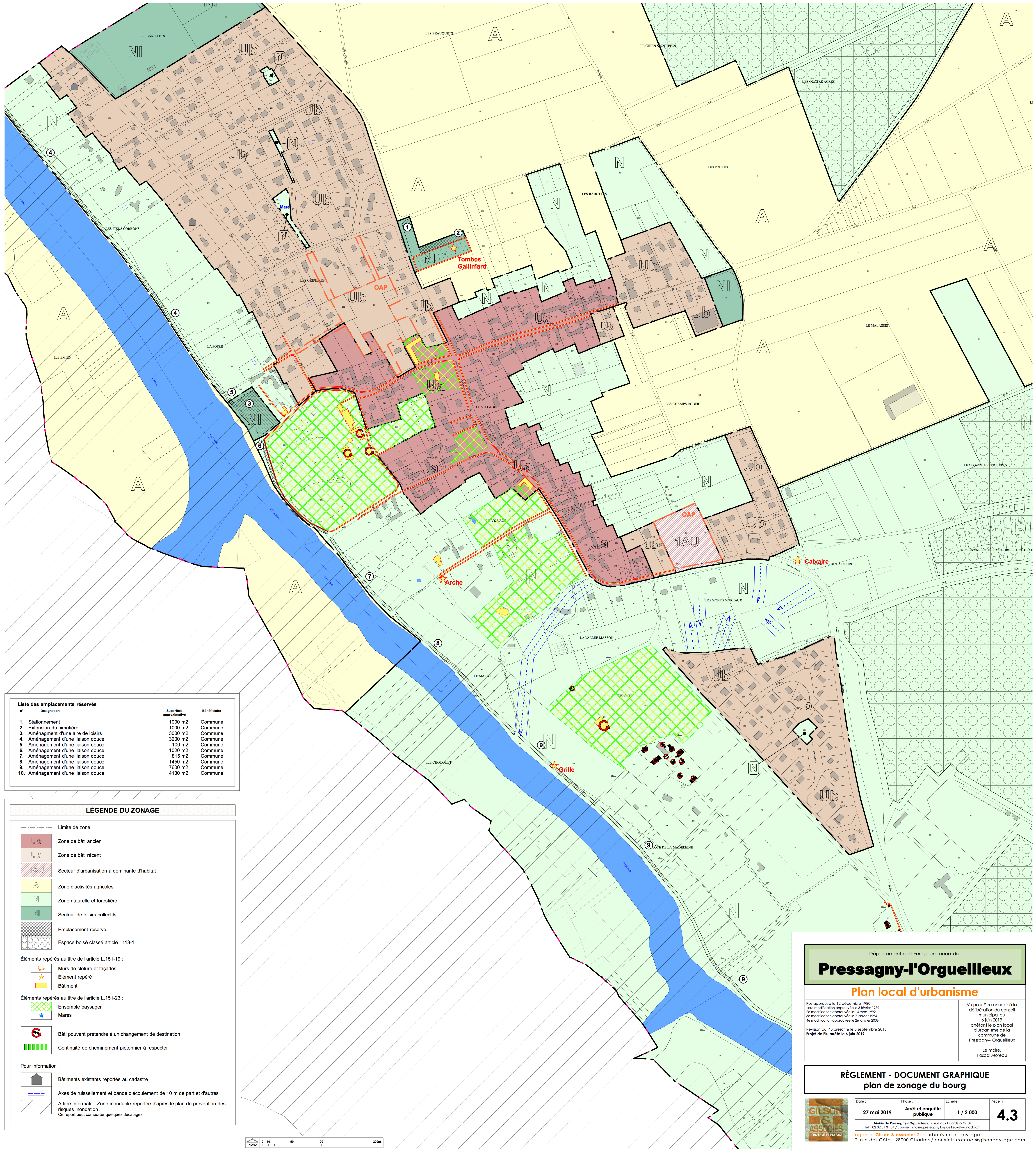




Liste des emplacements réservés			
n°	Désignation	Superficie approximative	Bénéficiaire
1.	Stationnement	1000 m2	Commune
2.	Extension du cimetière	1000 m2	Commune
3.	Aménagement d'une aire de loisirs	3000 m2	Commune
4.	Aménagement d'une liaison douce	3200 m2	Commune
5.	Aménagement d'une liaison douce	100 m2	Commune
6.	Aménagement d'une liaison douce	1020 m2	Commune
7.	Aménagement d'une liaison douce	815 m2	Commune
8.	Aménagement d'une liaison douce	1450 m2	Commune
9.	Aménagement d'une liaison douce	7800 m2	Commune
10.	Aménagement d'une liaison douce	4130 m2	Commune

LÉGENDE DU ZONAGE

--- Limite de zone

- Ua** Zone de bâti ancien
- Ub** Zone de bâti récent
- 1AU** Secteur d'urbanisation à dominante d'habitat
- A** Zone d'activités agricoles
- N** Zone naturelle et forestière
- NI** Secteur de loisirs collectifs
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé article L.113-1

Éléments repérés au titre de l'article L.151-19 :

- Murs de clôture et façades
- Éléments repérés
- Bâtiment

Éléments repérés au titre de l'article L.151-23 :

- Ensemble paysager
- Mares

Éléments réglementaires :

- Bâti pouvant prétendre à un changement de destination
- Continuité de cheminement piétonnier à respecter

Pour information :

- Bâtiments existants reportés au cadastre
- Axes de ruissellement et bande d'écoulement de 10 m de part et d'autres
- À titre informatif : Zone inondable reportée d'après le plan de prévention des risques inondation. Ce report peut comporter quelques décalages.

Département de l'Eure, commune de

Pressagny-l'Orgueilleux

Plan local d'urbanisme

Pos approuvé le 12 décembre 1980
1ère modification approuvée le 3 février 1989
2e modification approuvée le 14 mars 1992
3e modification approuvée le 7 janvier 1994
4e modification approuvée le 26 janvier 2006

Révision du Plu prescrite le 3 septembre 2015
Projet de Plu arrêté le 6 juin 2019

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 6 juin 2019

arrêté le plan local d'urbanisme de la commune de Pressagny-l'Orgueilleux

Le maire,
Pascal Moreau

RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE

plan de zonage du bourg

Date : **27 mai 2019**

Phase : **Arrêt et enquête publique**

Echelle : **1 / 2 000**

Plaque n° : **4.3**

Maire de Pressagny-l'Orgueilleux, 9, rue aux Huards (27510)
tél. : 02 32 31 31 84 / courriel : maire.pressagny@orgueilleux.eure.fr
agence **GILSON & ASSOCIÉS** SAS, urbanisme et paysage
2, rue des Côtes, 28000 Chartres / courriel : contact@gilsonpaysage.com